

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 juillet 1958

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SÉANCES LE VENDREDI SOIR ET LE SAMEDI À
COMPTER DU 18 JUILLET

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

La Chambre décide que, le vendredi 18 juillet 1958 et chaque vendredi et samedi subséquents jusqu'à la fin de la présente session, les heures de séance soient les suivantes:

Vendredi:

Onze heures du matin à une heure de l'après-midi.

Deux heures et demie de l'après-midi à six heures du soir.

Huit heures à dix heures du soir.

Samedi:

Onze heures du matin à une heure de l'après-midi.

Deux heures et demie de l'après-midi à six heures du soir, et

Que l'ordre des délibérations et l'ordonnance des travaux soient les mêmes le samedi que le jeudi (jour du Gouvernement) et que l'application des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 et du paragraphe (3) de l'article 6 du Règlement soit suspendue à ce sujet.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre fera une déclaration à l'occasion de cette motion.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Je sais, pour avoir moi-même longtemps connu le régime, que la prolongation des heures de séance jusqu'à six jours par semaine est pénible pour tous les députés et j'y ai effectivement pensé quand j'ai présenté cette motion. Chaque année cependant, lorsque nous arrivons à un point où il nous est permis d'envisager avec quelque espoir la fin de la session, il devient nécessaire de présenter une motion semblable à celle-ci.

Je dois dire quelques mots sans doute sur l'application et le dévouement avec lesquels, d'une manière générale, les membres de la Chambre s'acquittent de leurs fonctions. Comme le temps, les faiblesses des hommes politiques sont un sujet inépuisable de discussions et, de temps à autre, bien des gens nous prennent à parti parce qu'ils jugent que nous n'apportons pas à l'exercice de nos fonctions officielles toute l'application possible. C'est une opinion que je réprouve entièrement. Je sais que toute règle a ses exceptions, mais je

ne connais aucun groupe d'hommes publics ni de gens en général qui mettent plus de diligence ou plus de dévouement à s'acquitter de leur tâche dans l'intérêt public. Je crois cependant, si difficile et si pénible que ce soit pour tous ceux qui se consacrent ardemment à l'étude des problèmes soumis à la Chambre et aux comités, que le moment est venu de présenter une telle motion.

Le programme législatif annoncé dans le discours du trône n'est pas complètement exécuté. Outre les mesures déjà inscrites au *Feuilleton*, il y en a un certain nombre en voie de préparation. Il y a donc encore bien des sujets à étudier. Je serais le dernier à me mêler indûment d'inviter les députés à se dépêcher, mais il me semble que les comités auxquels des crédits ont été déferés devraient faire un effort spécial pour faire rapport de cet examen le plus tôt possible, afin que lesdits crédits puissent être soumis à l'examen du comité plénier.

Certains députés ont proposé que la Chambre s'ajourne jusqu'à l'automne. J'estime qu'en général les honorables députés préféreraient terminer les travaux de la Chambre avant d'ajourner. Tel est l'objectif et l'intention du gouvernement et, je pense, des députés en général. Les questions qu'il nous reste à étudier ont une importance particulière. Je pense toutefois que la prolongation des heures de séance prévue dans la motion représente un premier pas vers la liquidation la plus rapide possible de notre ordre du jour, sans cependant contenir quoi que ce soit, et j'insiste là-dessus, qui sente le moindrement une pression qui voudrait s'exercer pour hâter la fin de la session.

Si la motion est adoptée, et je la recommande à tous les députés, un premier jalon sera posé sur la voie d'où nous pourrions envisager avec espoir la fin de la session une fois terminé ce que nous avons sur le métier.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, l'opposition officielle n'entend pas s'opposer à cette motion dont la portée reste tout de même en deçà des prévisions de quelques-uns d'entre nous.

Nous avons hâte,—peut-être pas autant que les membres du gouvernement qui doivent assumer des responsabilités supplémentaires,—mais nous avons aussi hâte que d'autres députés de terminer les travaux de la session dans le plus bref délai possible. Il est vrai, bien sûr, que vu le nombre de comités